

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022**

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 4 novembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- 1) Décision relative aux travaux au logement communal situé 63, rue de la Croix,
- 2) Pistes et alvéoles : Décision relative aux offres reçues (panneaux photovoltaïques) suite à l'avis d'appel public à la concurrence (choix),
- 3) Modification de la composition de la commission travaux, bâtiments, chemins communaux,
- 4) Décision relative au choix du colis des Aînés,
- 5) Organisation des fêtes de Noël.
- 6) Questions diverses.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10.

Quorum : 6.

Etaient présents: Jean-Marc BÉZÉ – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Thierry LEMAIRE – Emma PORTIER – Laëtitia SOUFFLET.

Etaient absents excusés : Guillaume BOHACZ – Elisa POULAIN.

Procuration : Monsieur Guillaume BOHACZ à Monsieur Jean-Marc BÉZÉ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD.

### **PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2022.

### **DÉCISION RELATIVE AUX TRAVAUX AU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 63 RUE DE LA CROIX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre locataire du presbytère a donné son préavis et qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'isolation et d'électricité avant de remettre en location ce dernier.

Monsieur le Maire poursuit en présentant à l'assemblée les trois devis reçus et propose aux membres du conseil municipal de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la Société PRO FLUIDES CONSEILS, située 62 rue Saint Druon 59400 CAMBRAI, d'un montant de 28 692 € HT.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- d'accepter l'offre émanant de la Société PRO FLUIDES CONSEILS, située 62 rue Saint Druon 59400 CAMBRAI, d'un montant de 28 692 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Fonds Aménagement du Territoire auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, pour ces travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2022.

**PISTES ET ALVÉOLES : DÉCISION RELATIVE AUX OFFRES REÇUES (PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES) SUITE À L'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE (CHOIX)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la dernière réunion de conseil municipal il a été décidé de faire un avis d'appel public à la concurrence pour la mise à disposition des alvéoles non sollicitées lors de l'enquête.

Suite à cet avis, deux offres ont été reçues en mairie pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Il précise que, ces offres ont été transmises aux conseillers municipaux, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Sachant que ces offres sont valables 120 jours à compter de leurs réceptions, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision rapidement et demande aux conseillers municipaux, quelle suite, ils souhaitent donner à ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les alvéoles non sollicitées par l'enquête, à savoir :

1. Choisir l'une des deux offres reçues ?
2. Visiter un site installé avant de prendre une décision ?
3. Ne pas donner suite à ce projet ?

Les conseillers municipaux décident de visiter un site installé avant de prendre une décision.

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION TRAVAUX, BÂTIMENTS, CHEMINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission travaux, bâtiments, chemins communaux a été créée, par délibération n°20210213-03 en date du 13 février 2021, et qu'elle est composée de :  
Messieurs Bernard HUREZ ; Guillaume BOHACZ ; Jean-Marc BÉZÉ ; Laurent DUPRIEZ et Thierry LEMAIRE.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Mme Myriam DELVALLÉE souhaite intégrer cette commission.

Il poursuit en proposant à l'assemblée d'ajouter Mme Myriam DELVALLÉE à la commission travaux, bâtiments, chemins communaux et demande si d'autres conseillers souhaitent faire partie de cette dernière.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident, d'accepter l'ajout de Mme Myriam DELVALLÉE à la commission travaux, bâtiments, chemins communaux. Cette dernière sera désormais composée de :

Madame Myriam DELVALLÉE et Messieurs Bernard HUREZ ; Guillaume BOHACZ ; Jean-Marc BÉZÉ ; Laurent DUPRIEZ et Thierry LEMAIRE.

**DÉCISION RELATIVE AU CHOIX DU COLIS DES AÎNÉS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes propositions reçues d'HYER U, CORA, INTERMARCHÉ TILLOY, LECLERC BUGNICOURT et de la SARL GRARD et demande aux conseillers municipaux la proposition qu'ils souhaitent retenir.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de retenir l'offre de la SARL GRARD.

## **ORGANISATION DES FÊTES DE NOËL**

- La distribution des cadeaux de Noël, aux enfants de 0 à 14 ans, aura lieu le vendredi 16 décembre 2022 à partir de 19 h avec le Père-Noël et son âne.
- La distribution des colis aux Aînés aura lieu le samedi 17 décembre 2022 à 11 h 00 en mairie. A cette occasion, un apéritif sera organisé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Néant.